

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 14 avril 2015 complétant l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine

NOR : AFSZ1530288A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Aquitaine :

1. Au titre du I (3^o, c) de l'article D. 1432-15, en qualité de représentants des collectivités territoriales : M. Jean-Michel DESCAMPS, titulaire, M. Patrick CASSANY, suppléant, désignés par l'Association des maires de France.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2^o, a) de l'article D. 1432-15 :

Mme Bernadette LEFEBVRE, titulaire, désignée par la Confédération générale du travail.

M. Denis TONNADRE, titulaire, Mme Gisèle DELIGEY, suppléante, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

b) Au titre du I (2^o, b) de l'article D. 1432-15 : M. Francis ZUAMABAR, suppléant, en remplacement de Mme Carmen VANNOBEL, désigné par le Mouvement des entreprises de France.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 14 avril 2015.

MARISOL TOURAINE